

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Le 23 août 2018

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4008-2017 – Gaz Métro - Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable

OBJET : Plan d'argumentation du GRAME

Chère consœur,

Tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2018-109 et dans sa lettre du 20 août 2018, le GRAME dépose par la présente son plan d'argumentation en vue de l'audience devant se tenir les 4 et 6 septembre 2018.

Notez que le GRAME déposera une argumentation écrite préalablement à l'audience, la soussignée étant à l'extérieur de la province aux dates d'audience. Le GRAME se réserve le droit de développer davantage les arguments contenu au plan d'argumentation et de formuler de plus amples représentations dans son argumentation écrite.

Veuillez accepter, Me Dubois, mes salutations distinguées,



Prunelle Thibault-Bédard